

## **GREFFE DU TRIBUNAL DE LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES DIVULGATEURS D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES**

### **Déclaration de responsabilité de la direction**

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 et de l'exactitude de toute l'information y figurant incombe à la direction du Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles (le Greffe). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations en matière de comptabilité et reddition de comptes, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Greffe. L'information financière soumise pour la préparation des Comptes publics du Canada et contenue dans le Rapport sur le rendement du Greffe concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la Loi sur la gestion des finances publiques, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection, la formation et le perfectionnement appropriés d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion au sein du Greffe.

Les états financiers du Greffe n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

---

Lisanne Lacroix  
Administratrice générale et Registraire  
Ottawa, Canada

---

Erminda Mondero  
Analyste financière

Date: 14 août 2009

**Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs  
d'actes répréhensibles  
État des résultats (*non vérifié*)  
Exercice terminé le 31 mars  
(*en dollars*)**

	<b>2009</b>
<b>Charges</b>	
Traitement des dossiers	
Salaires et avantages sociaux	692 447 \$
Locaux	191 934
Services professionnels et spéciaux	178 819
Transports et télécommunications	13 346
Services publics, fournitures et approvisionnements	27 291
Amortissement des immobilisations corporelles	148
Information	2 743
Location	15 638
<b>Coût de fonctionnement net</b>	<b>1 122 365 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires  
divulgateurs d'actes répréhensibles**

**Bilan (non vérifié)  
au 31 mars  
(en dollars)**

	<u>2009</u>
<b>Actif</b>	
<b>Actif financier</b>	
Comptes débiteurs et avances (note 4)	159 324 \$
<b>Total des actifs financiers</b>	159 324
<b>Actif non financier</b>	
Immobilisations corporelles (note 5)	8 720
<b>TOTAL</b>	<u>168 045 \$</u>
<b>Passif</b>	
Comptes créditeurs et changes à payer	283 668 \$
Congés annuels et compensatoires	33 345
Prestations de départ des employés (note 6)	120 506
<b>Total du passif</b>	437 519
<b>Avoir du Canada</b>	<u>(269 474)</u>
<b>TOTAL</b>	<u>168 045 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs  
d'actes répréhensibles**

**Bilan (non vérifié)  
au 31 mars  
(en dollars)**

	<u>2009</u>
<b>Avoir du Canada en début d'exercice</b>	- \$
Modification au montant transféré de AFPC	(12 380)
Coût de fonctionnement net	(1 122 365)
Services votes utilisés pour l'année courante (note 3)	835 835
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	(204 897)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	<u>234 334</u>
<b>Avoir du Canada en fin d'exercice</b>	<u>(269 474) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Grefe du Tribunal de la protection des fonctionnaires  
divulgateurs d'actes répréhensibles  
État du flux de trésorerie (non vérifié)  
Exercice terminé le 31 mars  
(en dollars)**

	<b>2009</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>	
Coût de fonctionnement net	1 122 365 \$
Éléments sans effet sur l'encaisse :	
Amortissement des immobilisations corporelles	(148)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	(234 334)
Vérification du bilan :	
Augmentation (diminution) des comptes débiteurs et des avances	159 324
Augmentation (diminution) du passif	(437 519)
<b>Rajustement de l'avoir</b>	12 380
Encaisse utilise par les activités de fonctionnement	622 069 \$
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>	
Acquisition d'immobilisations corporelles	8 868
Encaisse utilise par les activités d'investissement En immobilisations	8 868 \$
<b>Activités de financement</b>	
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(630 937) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Grefe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

## Notes accompagnant les états financiers (non vérifiées)

### 1. Mandat et objectifs

Le Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada est un organisme quasi-judiciaire indépendant constitué par la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, dans le cadre du plan du gouvernement de renforcer la responsabilisation et d'accroître la confiance du public à l'égard de l'intégrité des fonctionnaires. La raison d'être du Tribunal est de protéger les fonctionnaires qui ont signalé un acte répréhensible contre d'éventuelles représailles. Son mandat consiste à instruire les plaintes de représailles transmises par le commissaire à l'intégrité du secteur public.

### 2. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

#### a) Crédits parlementaires

Le Greffe est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Greffe ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné qu'ils sont fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans le bilan ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de production de rapports financiers.

#### b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Les activités du Greffe sont réalisées au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Greffe est déposée au Trésor et tous les décaissements effectués par le Greffe sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

#### c) Variation de la situation nette du Trésor

La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice. Elle découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

#### d) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives

(non vérifié)

- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

**e) Avantages sociaux futures**

- I. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Greffe au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Greffe découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Greffe n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- II. Prestations de départ : Les employés ont droit à des prestations de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Ces indemnités s'accumulent à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les obtenir. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé par l'évaluation actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

**f) Immobilisations corporelles**

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 3 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Greffe n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art ou les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Période d'amortissement</b>
Améliorations locatives	5 ans

**g) Incertitude relative à la mesure**

La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction juge que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont effectuées sont le passif des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient sensiblement différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement; à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

**3. Crédits parlementaires**

Le Greffe reçoit son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans le bilan d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires autorisés au cours d'exercices précédents, de l'exercice actuel ou d'exercices à venir. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du Greffe diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(non vérifié)

**a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours utilisés**

	<u>2009</u> (en dollars)
<b>Coût de fonctionnement net</b>	1 122 365
Réajustement pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais sans effet sur les crédits :	
Ajouter (déduire) :	
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(234 334)
Amortissement des immobilisations corporelles	(148)
(Augmentation) du passif des indemnités de départ des employés	(40 422)
Diminution du passif des congés annuels et compensatoires	(20 338)
Régularisation des comptes créditeurs à la fin de l'exercice précédent	<u>(156)</u>
	826 967
Rajustements pour les postes sans effet sur le coût de fonctionnement net, ayant une incidence sur les crédits	
Ajouter : Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>8 868</u>
<b>Crédits de l'exercice en cours utilisés</b>	<u><u>835 835</u></u>

**b) Crédits fournis et utilisés**

	<b>Crédits fournis</b> <u>2009</u> (en dollars)
Crédit 45 – Dépenses de fonctionnement	1 726 180
Montants législatifs	58 892
Déduire :	
Appropriations disponible pour années futures	-
Crédits annulés : Fonctionnement	<u>(949 237)</u>
<b>Crédits de l'exercice en cours utilisés</b>	<u><u>835 835</u></u>



(non vérifié)

**c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits parlementaires de l'exercice en cours utilisés :**

	<b>2009</b>
	(en dollars)
Encaisse nette fournie par le gouvernement	630 937
Variation de la situation nette du Trésor	
Variation des comptes débiteurs et des avances	(159 324)
Variation des comptes créditeurs et des charges à payer	283 668
Autres rajustements	80 553
	<u>204 897</u>
<b>Crédits de l'exercice en cours utilisés</b>	<u><u>835 835</u></u>

**4. Comptes débiteurs et avances**

Le tableau suivant expose les détails des débiteurs et des avances :

	<b>2009</b>
	(en dollars)
Débiteurs d'autres ministères et organismes fédéraux	159 024
Débiteurs de l'extérieur	0
Avances permanentes	<u>300</u>
<b>Total</b>	<u><u>159 324</u></u>

**5. Immobilisations corporelles**

Catégorie d'immobilisations	Coût			
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénation et radiations	Solde de clôture
Améliorations locatives	-	8 868		8 868
<b>Total</b>	<u>-</u>	<u>8 868</u>	<u>-</u>	<u>8 868</u>

Catégorie d'immobilisations	Amortissement cumulé			
	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Améliorations locatives	-	148	-	148
<b>Total</b>	<u>-</u>	<u>148</u>	<u>-</u>	<u>148</u>

(non vérifié)

**Catégorie d'immobilisations**

Amélioration locatives

<b>2009</b>
<b>Valeur comptable nette</b>
8 720
<b>8 720</b>

**6. Avantages sociaux**

**a) Prestations de retraite**

Les employés du Greffe participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux annuel de 2 p. 100 des services valides multiplié par la moyenne des gains des cinq années consécutives les mieux payées. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le Greffe versent des cotisations couvrant le coût du régime. Pour 2008-2009, les charges s'élèvent 42,520\$, ce qui représente environ 2.0 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du Greffe relativement au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

**b) Indemnités de départ**

Le Greffe verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, du nombre d'années de service et du salaire final. Ces prestations ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Le tableau suivant expose les prestations de départ au 31 mars :

	<b>2009</b>
	(en dollars)
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	-
Balance d'ouverture transférée par AFPC	80 084
Charge pour l'exercice	40 422
Prestations versées pendant l'exercice	-
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	<b>120 506</b>

(non vérifié)

## 7. Opération entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Greffe est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'état du gouvernement du Canada. Il conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Greffe reçoit gratuitement des services d'autres ministères, conformément à la partie a).

### a) Services reçus gratuitement :

Au cours de l'exercice, le Greffe a reçu gratuitement d'autres ministères et organismes des services pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du Greffe :

	<u>2009</u> (en dollars)
Locaux	191 934
Cotisation de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	<u>42 400</u>
Total	<u><u>234 334</u></u>

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de sorte qu'un seul ministère mène sans frais ces activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Greffe.

### b) Solde des crédateurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

	<u>2009</u> (en dollars)
Comptes créditeurs auprès d'autres ministères et organismes	<u><u>225 628</u></u>